



Mairie de Maillé

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2023 à 20 h 30.
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

<u>Présents</u>	<u>Absents excusés</u>	<u>Absents</u>
Denis THIBAUT Laurent BAUDIN Laurette CHARRIER Christian GANTEIL Cédric GESTRAUD Patricia LUCAS Laeticia MAILHE Marielle NEVEU – secrétaire de séance Roger PRAILE Béatrice VALADE	Bernadette DENIS pouvoir à Denis THIBAUT Coralie RAMBAUD	Jean-Marie GELOT Nicolas CAQUINEAU

Ordre du jour :

1. Délibérations à prendre :

Finances : Décision modificative n° 1 au budget primitif et au budget tourisme.
Remboursement de frais.
Mise à jour des parcelles concernées par le Droit de Prémption Urbain.
Transfert de parcelles dans la voirie communale.
Nomination de venelles.
Fondation du Patrimoine : Avenant à la convention de collecte en faveur de la restauration des calvaires.
Transport scolaire : renouvellement de la convention de délégation de compétence entre la région et la commune.
Décisions à prendre pour faire suite aux propositions de transactions.

2. Informations diverses :

Le point sur les travaux en cours.
Commission « Fêtes et Cérémonie » : Bilan de l'inauguration de la Halle,
Préparation du 14 juillet,
Participation à « La Joséphine ».

3. Questions diverses.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2023.

1) Délibérations à prendre :

➤ Décision modificative n°1 au budget communal :

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal entérine la DM suivante :

Investissement :	Travaux Halle :	compte 2313 :	- 2 000 €
	Panneau affichage :	compte 2158 :	+ 2 000 €

➤ Décision modificative n° 1 au budget tourisme :

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal entérine la DM suivante :

Fonctionnement :	compte 6288 (autres)	- 1 €
	Compte 6811 (amortissements)	+ 1 €

➤ Remboursement de frais :

Le conseil municipal accepte de rembourser à Mme Bernadette DENIS, la somme de 45.93 € correspondant à des achats effectués pour l'inauguration de la halle.

Le conseil municipal accepte de rembourser à Mme Patricia Lucas, la somme de 30 € correspondant à l'achat d'une fleur pour la cérémonie de remise de médaille.

➤ Urbanisme :

Mise à jour des parcelles concernées par le DPU :

La parole est donnée à Mr Laurent BAUDIN, Adjoint, qui expose :

Ce droit permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien immobilier ou foncier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu. Ainsi, lorsqu'un propriétaire vend un terrain ou une maison dans la zone concernée par le DPU, la commune doit s'exprimer sur sa volonté d'user de son droit de préemption. Si elle choisit de le faire, elle devient prioritaire pour l'acquisition du bien.

Grâce au droit de préemption urbain, une commune peut ainsi acquérir des biens dont elle a besoin pour mener à bien ses projets d'aménagements ou d'intérêt général sans avoir recours à l'expropriation.

Certaines parcelles sont concernées par le droit de préemption urbain depuis le 9 février 2010, d'autres depuis le 2 février 2023. Des changements ayant été opérés depuis ces dates, il convient de mettre à jour la liste des terrains concernées par le Droit de Préemption Urbain sur la commune de Maillé.

Après avoir posé plusieurs questions notamment sur la réglementation, la fixation des prix, les formalités, la durée du DPU, le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 29 juin 2023 :

- décide de supprimer le DPU sur les parcelles WH 73, ZB 212, ZB 15, ZB 160 et ZB 161.

- décide d'user de son droit de préemption urbain afin de permettre une opération de requalification d'une friche industrielle en espace bâti et habité, d'agrandir le site concerné par ce projet, de créer un éventuel accès supplémentaire. Les parcelles concernées sont : B 1589, B 1590, B 1663, B 1664, B 799, B 1401, B 1402, B 1403, B 1405, B 1406, B 1407, B 1408, B 1409, B 1821, B 1822, B 1823, B 1824, B 805, B 806, B 807, B 808, B 809, B 813, B 814, B 815, B 816, B 817, B 1645, B 1646, B 593, B 594, B 594 :

- décide d'user de son droit de préemption urbain, afin de permettre une opération d'extension du lotissement « L'Ortie », sur les parcelles suivantes : ZB 12, ZB 16, ZB 17, ZB 205.

- décide d'user de son droit de préemption urbain, afin de permettre l'extension du site touristique par l'implantation de commerces, sur les parcelles suivantes : B 1130, B 1131, B 1128, B 1733, B 1734, B 1167, B 1168, B 1172, B 1173, B 1174, B 1175, B 1176, B 1177, B 1178, B 1179, B 1181, B 1182, B 1183, B 1118, B 1117, B 1553, B 1554, B 1555, B 1125, B 1425, B 1426, B 1120, B 1121, B 1122, B 1105, B 1106, B 1107, B 1108, B 1109.

➤ **Transfert de parcelles dans la voirie communale :**

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « urbanisme » réunie le 29 juin, propose de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles qui servent de voie d'accès au lotissement « L'Ortie » ; ainsi qu'au lotissement du Pavé mais aussi au site de l'Aqueduc.

Pour le lotissement de « L'Ortie », il s'agit de la rue des Vignes, rue du Gros Noyer et rue des Acacias composées des parcelles cadastrées suivantes : ZB 4, ZB 255, ZB 265, ZB 262, ZB 264, ZB 274, ZB 268, ZB 286, ZB 263, ZB 307, ZB 290, ZB 292, ZB 306.

Pour le lotissement « du Pavé », il s'agit du chemin du Pavé composée des parcelles cadastrées suivantes : A 863 et A 864.

Pour l'accès au site de l'Aqueduc, il s'agit de la parcelle cadastrée WC 68.

➤ **Nomination des venelles :**

La responsable de la commission « culture patrimoine » étant absente, ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

➤ **Fondation du Patrimoine : Avenant à la convention de collecte en faveur de la restauration des calvaires :**

Mr Denis THIBAUT rappelle le partenariat qui existe entre la commune de Maillé et la Fondation du patrimoine. Ce partenariat a été matérialisé par une convention qui précise les conditions de collecte de fonds dont l'objectif est de pouvoir effectuer la restauration de plusieurs monuments : le calvaire de la Croix de Maillé, le calvaire de St Roman ainsi que la statue de la Vierge de St Nicolas. Il est proposé d'ajouter à ladite convention, par le biais d'un avenant, deux monuments communaux : le calvaire du cimetière et le monument aux morts dont les travaux sont estimés à 4 155.58 € ttc. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Au sujet du patrimoine local, il est ajouté qu'une habitante de La Grande Bergoue souhaite peindre le local de la pompe du port.

➤ **Transport scolaire : renouvellement de la convention de délégation de compétence entre la région et la commune :**

Mr Denis THIBAUT relate l'historique du partenariat qui existe entre la commune de Maillé et le Conseil Régional des Pays de la Loire en ce qui concerne le transport scolaire des élèves inscrits au RPIC Maillé-Maillezais située à Maillezais. Il fait savoir que ce partenariat est matérialisé par une convention de délégation de compétences qui est arrivée à échéance et qu'il convient de renouveler. Le conseil municipal accepte cette proposition.

➤ **Décisions à prendre pour faire suite aux propositions de transactions :**

Pour faire suite à la commission d'urbanisme du 29 juin, le conseil municipal :

- refuse la proposition de vente d'une cour appartenant à Mr Sachot.
- accepte l'offre de prix proposée par l'EPF à Mr Ménadier, soit 150 000 € pour l'achat du site de l'ancienne usine SIECO.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux en cours :

- a) Logement locatif situé au 3 rue de la poste : les travaux de peinture, de plomberie-électricité et de menuiseries sont en cours. Le logement pourra être loué à partir du 1^{er} août.
- b) Le salon de l'esthéticienne : les travaux qui consistent en la création d'une porte entre les studios, en petits travaux de plomberie, électricité, de peinture et de menuiserie seront réalisés lors de la fermeture du salon en août. Le studio n°6 qui est libre, est réservé prioritairement à l'installation d'une activité commerciale.
- c) Le panneau d'affichage : il sera opérationnel à partir du 18 juillet.

- d) La pataugeoire : elle est en eau. Il faudra prévoir sa rénovation l'année prochaine, soit par le remplacement du liner soit par la pose d'une résine pour colmater les fissures.
- e) La réserve incendie de Civray : nous venons de recevoir l'accord de subvention d'état au titre de la DSIL à hauteur de 40 % des travaux HT.
- f) Le séisme : de nombreux dossiers de sinistres sont déjà arrivés en mairie.
- g) Le poteau incendie du Biset : le nécessaire sera fait pour qu'il soit de nouveau en service ;

- Commission « Fêtes et Cérémonies » :

1. Bilan de l'inauguration de la Halle : que de bons retours des invités et des habitants. Des remerciements et des félicitations reçus via les réseaux sociaux. Le conseil municipal remercie particulièrement la société « Les Jardins de l'Autise » pour le prêt des fleurs cette journée.
2. Préparation du 14 juillet : l'organisation est identique à celle de l'année dernière.
3. Participation à La Joséphine : l'inscription est faite pour l'organisation d'une marche de 5 km. La commission « Animation-Fêtes » est chargée de s'occuper de cette manifestation qui aura lieu en octobre.
4. Arrivée de Jérôme Gaboriau : Le Président de l'association « Mario et Mimo » réalise le tour de France à pied au profit de la Fédération ENFANTS-CANCER-SANTÉ. Il arrivera à Maillé le 21 août en fin de journée et sera hébergé sur le terrain de camping.
5. Le camion du kiosque : il sera présent sur la place du port le lundi 17 juillet avec une initiation à la réparation de vélos.

3) Questions diverses :

- Mme Valade fait savoir qu'elle est dépitée par l'annonce de la démission de Mr le Maire. Elle remercie les adjoints pour la prise en main efficace des dossiers en cours.
- Mme Rambaud est absente mais elle a fait savoir qu'elle était très surprise par cette décision.
- Mr Praile fait savoir que la première pénichette du Parc a eu quelques difficultés à manœuvrer afin de se stationner dans le port en raison du stationnement d'un hors-bord.
- Mme Neveu évoque le sujet bibliothèque : les termes « dysfonctionnement au sein de l'équipe de bénévoles » méritent des éclaircissements, suite interrogation des bénévoles. La Présidente de la commission a engagé des démarches pour déployer l'équipe de bénévoles auprès de différentes personnes. Cette action a été court circuitée par une mauvaise communication de la part d'un membre de la commission, ce qui a empêché de mener à bien le projet et créé le dysfonctionnement mentionné. Une réunion de mise à plat de la situation aura lieu en septembre entre bénévoles et membres de la commission afin de relancer les projets et repartir sur des bases communes et claires.
- Mr Baudin évoque le problème de surpopulation de chats notamment dans la rue des Loges. Après avoir pris quelques renseignements, il s'avère que l'association 30 millions d'Amis peut aider financièrement les communes à faire stériliser et identifier les chats errants : des devis seront demandés aux cabinets vétérinaires.
- Mme Lucas fait savoir que les soucis rencontrés pour effectuer le batardage de l'écluse du port ont entraînés du retard dans l'avancement des travaux.
- Mme Charrier rapporte des remarques sur la propreté du cimetière et la proposition de bénévoles de s'en occuper. Cette proposition étant validée, il est convenu que Mme Charrier et Mme Neveu préparent une information au sujet de cette action communale de recherche de bénévoles.
- Mr Thibault fait savoir qu'il était convenu que l'expo de photo réalisées par Mr Jacques Pommier, soit installée dans Maillé. C'est Mr Praile qui se charge de cette action.
- Mr Thibault fait part de la proposition de vente de fromages de chèvres Bio sur la place du port : il va reprendre contact.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Secrétaire de séance,

Marielle NEVEU.



Pour le Maire absent,

Denis THIBAULT.

